

L'Abbé Malu-Malu

Des défis immenses attendent la RDCongo



propos recueillis
par Arnaud Gorgemans

Alors, Monsieur le Président, mission accomplie ?

C'est vrai que le processus électoral a été mené à bien. En moins de 18 mois, la Commission électorale a procédé à l'enrôlement de 25.712.552 électeurs dans l'ensemble des communes et territoires de la République. En décembre 2005, nous procédions avec le référendum constitutionnel à notre premier test grandeur nature, puisque 15.505.810 de nos citoyens s'étaient déplacés pour approuver à une écrasante majorité le texte proposé par le Parlement de transition. Le 30 juillet 2006, 16.937.534 électeurs congolais élaient leurs députés et retenaient Joseph Kabila et Jean-Pierre Bemba parmi les 33 candidats du premier tour de l'élection présidentielle. Enfin, le 29 octobre 2006, 16.256.601 électeurs retournaient aux urnes pour élire les députés provinciaux et porter Joseph Kabila à la présidence de l'Etat. Entre temps, il a fallu recruter et former plus de 260.000 agents électoraux et plus de 50.000 policiers pour assurer la sécurité du dispositif électoral.



Solbairié Mondiale

De retour d'Italie où il accompagnait une délégation de présidents d'assemblées provinciales partis y chercher le soutien de la Toscane qui pilote le partenariat Europe-Afrique du Comité européen des Régions, nous avons rencontré l'Abbé Apollinaire Malu-Malu, Président de la Commission électorale indépendante (CEI) de la République Démocratique du Congo (RDC).

Ce tour de force n'aurait pas été possible sans le concours de la Communauté internationale qui a financé l'opération à hauteur de 546 millions de dollars (soit environ 430 millions d'euros), ni sans le soutien logistique de la MONUC qui a acheminé le matériel électoral dans les endroits les plus reculés de la République et qui nous a ramené les résultats et les procès-verbaux. Maintenant, même si on ne parle plus beaucoup des élections puisque les différentes assemblées sont dûment installées, un double défi s'ouvre devant nous : passer le témoin à la nouvelle commission électorale et mener à bien les élections locales.

Pourriez-vous nous en dire davantage ? La Constitution adoptée par les Congolais prévoit que la CEI va être remplacée par la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Elle devrait lui ressembler comme un frère jumeau, mais j'espère bien qu'elle naîtra en ayant profité des leçons de sa devancière. Nous préparons un rapport général pour l'Assemblée nationale. Nous y mettrons en évidence un certain nombre de priorités. Le défi le plus important est d'installer le cycle électoral qui va naturellement amener à nouveau les électeurs congolais devant les urnes à l'issue de la législature en garantissant que le délai soit mis à profit par la CENI pour préparer ces scrutins. Concrètement, elle doit garantir que ceux qui ne sont pas encore enrôlés ou qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis la clôture de l'opération précédente puissent s'inscrire comme électeurs. Elle doit aussi pouvoir dis-

poser davantage de moyens pour sensibiliser la population congolaise à ces enjeux démocratiques. Elle doit surtout obtenir du Gouvernement l'engagement que des fonds seront provisionnés pour que, dans 5 ans, le Congo dispose des moyens suffisants pour mettre en œuvre ces élections sans devoir totalement dépendre de la bonne volonté internationale.

L'autre défi consiste à boucler le processus électoral en menant à bien les élections locales. De nombreux problèmes techniques sont en suspens. Des électeurs qui se sont enrôlés dans le centre urbain le plus proche de chez eux doivent pouvoir voter au village puisque les élections municipales seront plus décentralisées que le processus d'enrôlement. Le financement n'est pas bouclé non plus. Certains pays, comme la Belgique, se sont engagés, mais cela ne suffit pas encore.

Que répondez-vous à ceux qui disent que ces élections étaient celles de la Communauté internationale ?

Je leur dis qu'ils oublient que ce sont les ex-belligérants eux-mêmes qui, lors des négociations de paix en Afrique du Sud en 2001, ont décidé de la durée de la transition politique et du fait qu'elle se terminerait avec les élections présidentielles et législatives. De plus, le choix a été fait, avant même que je ne sois appelé à présider la CEI, que le processus électoral soit pleinement piloté par les Congolais, avec un appui technique et financier international. Enfin, dans la mise en

Le processus électoral n'aurait pas été possible sans le concours de la communauté internationale.

œuvre, nous avons eu comme souci prioritaire l'appropriation du processus par les citoyens eux-mêmes en nous appuyant sur un processus d'intégrité. D'une part, en instaurant le couple « bureau de vote = bureau de dépouillement » avec obligation d'affichage des résultats et, d'autre part, en garantissant un circuit de transmission écrite des résultats et des procès-verbaux pour permettre un contrôle tout au long de la chaîne.

Où en est-on en termes de démocratisation dans le pays ?

Le processus électoral a permis de surmonter la crise de légitimité. C'était une étape indispensable, mais il serait suicidaire d'en rester là. Reste à franchir l'écueil de la crise de gouvernance, qu'elle soit économique ou démocratique. Des chantiers capitaux pour l'avenir du pays sont ouverts : celui de la réforme de l'armée ou de l'administration publique. Il est grand temps de passer des déclarations aux actes. Des instruments existent. Des tableaux de bord précis, tel le plan stratégique de réduction de la pauvreté adopté en juillet 2006, représentent une boussole précieuse, mais les élites congolaises sont peu informées à cet égard. D'autres défis immenses attendent le pays, comme la mise en œuvre de la décentralisation instaurée par la Constitution.

Quel regard portez-vous sur la situation politique après les très graves incidents qui se sont déroulés à Kinshasa les 22 et 23 mars derniers ?

Ce qui s'est passé est intolérable. Tant la cause des événements que la réponse qui y a été apportée étaient inadmissibles. Que se passait-il ? Une milice qui échappait un peu plus tous les jours aux ordres de son chef s'arrogeait des espaces de plus en plus grands dans la ville, patrouillait sans uniforme, dépassait de très loin le cadre convenu, ne relevait d'aucune autorité centralisée, ... Et face au refus d'intégrer l'armée nationale, le recours improvisé de l'armée à la force a entraîné l'utilisation d'armes lourdes qui a lui-même provoqué d'énormes pertes humaines et de victimes innocentes. Ce qui se trouve au centre de cette crise est bien le problème lancinant de la réforme des forces de sécurité et du casernement des militaires. Il a constitué une menace tout au long du processus électoral et n'est toujours pas résolu. Que font les militaires dans les cités ? Pourquoi l'armée n'est-elle pas brassée, mais simplement composée de milices agrégées ? Pourquoi les mélanges ne s'effec-

tuent-ils qu'à l'échelle de la province, ce qui a pour effet qu'à la moindre tension locale chaque groupe retrouve armes et autonomie ? Il n'y a pas aujourd'hui de pire misère que celle que vivent les forces armées. Le casernement est dans un état insalubre et n'est plus suffisant. C'est évidemment une question de finances, mais aussi du volume des effectifs nécessaires, tout en distinguant clairement ce qui relève de la police (sécurité intérieure) et ce qui concerne l'armée (défense du territoire national).

Mais votre question porte sur la situation politique... Autant le pouvoir exécutif fait face à des défis immenses, autant le pouvoir législatif va devoir découvrir un rôle quasi inédit de contrôle de cet exécutif. Au sein du Parlement, le statut de l'opposition doit faire l'objet d'un texte législatif, mais surtout lui donner la possibilité de présider certaines commissions, de peser sur la vie par-

lementaire. Les scrutins indirects ont démontré à la fois l'absence de culture politique profonde et l'insécurité d'existence à laquelle font face les nouveaux élus arrivant à la capitale provinciale sans ressource, sans logement et sans repère, dès lors tentés de vendre leur voix pour la nomination des sénateurs ou des gouverneurs.

Comment résoudre cette équation ?

Il faut une loi sur le financement des partis politiques, car la situation actuelle consacre la débrouillardise et l'immoralité. L'absence de règles claires favorise le chacun pour soi et même le recours à l'individualisme forcené. Nombreux candidats recalés à l'investiture par leur parti politique se sont présentés comme indépendants. Ce morcèlement ne favorise évidemment pas la cohésion ni la cohérence institutionnelle. Pire, il dessert l'intérêt général et le bien commun. ■



Solomon Mandale

La commission internationale du MOC a eu la chance et le privilège de rencontrer l'Abbé Malu-Malu le 3 avril dernier.